

Date : 23 avril 2020	Recommandations : Mesures à mettre en place pour l'usager suspecté ou confirmé de COVID-19 / Ressources RI-RTF
RECOMMANDATIONS	
Usager suspecté ou confirmé COVID-19 :	
<ul style="list-style-type: none">• Placer l'usager qui présente des symptômes en isolement dans sa chambre : placer l'affiche précautions additionnelles contact et gouttelette + avec protection oculaire (affiche disponible sur La page prévention des infections du site lavalensante.com : http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/prevention-et-controle-des-infections/)• Prise de repas à la chambre.• Suspendre la circulation hors de sa chambre.• Matériel et chaise d'aisance dédiés, si possible. Sinon, nettoyer la salle de bain après utilisation et nettoyer tout matériel qui sort de la chambre avec une lingette désinfectante ou avec le produit habituel et un linge en microfibre.• Lors de soins à l'usager suspecté ou confirmé, l'intervenant doit revêtir l'équipement de protection individuelle (ÉPI) : blouse jaune à manches longues, masque de procédure, gants et protection oculaire.<ul style="list-style-type: none">➢ Il doit tout retirer lors de la sortie de la chambre.➢ La protection oculaire doit être nettoyée. Voir les procédures sur le site internet de Laval en santé.• Dès la réception d'un résultat positif, veuillez contacter votre gestionnaire responsable de votre ressource.• Regrouper les soins des usagers pour limiter le nombre d'entrée dans les chambres.	
Autres usagers de la ressource :	
<ul style="list-style-type: none">• Port du masque de procédure, protection oculaire et d'une blouse jaune à manches longues par les intervenants en tout temps La blouse et le masque doivent être changés s'ils sont souillés ou mouillés. Changer les gants et hygiène des mains entre chaque usager. En aucun cas les gants peuvent être conservés entre 2 usagers, et ce peu importe le diagnostic.• La blouse jaune et les gants doivent être changés et la protection oculaire nettoyée après avoir donné des soins à un usager symptomatique. Sinon le personnel peut garder la même blouse jaune, masque et lunette de protection entre chaque usager qui ne présente pas de symptôme.• Commencer les soins des usagers asymptomatiques puis terminer par les soins des usagers symptomatiques.• Surveillance de l'apparition de symptômes chez les usagers pendant 14 jours.• Maintenir une distance de 2 mètres entre chaque usager. Faire deux tablées pour les repas. Si la salle à manger ne le permet pas, prévoir une distance de 2 mètres entre les usagers.• Procéder à l'hygiène des mains (HDM) le plus souvent possible durant la journée avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.• Rehausser l'hygiène des mains des usagers et des intervenants : avant les repas, après être allé à la salle de bain, après avoir toussé ou s'être mouché, etc.• Aucun partage d'objets personnels entre les usagers.• Placer immédiatement l'usager qui présente des symptômes en isolement à la chambre en précaution additionnelles de contact et gouttelette avec précaution oculaire. Contacter le gestionnaire responsable de votre ressource pour le dépistage de l'usager.	

Pour les employés :

- Garder un minimum de 2 m de distance entre membre du personnel
- Changer ses vêtements et chaussures avant de quitter le lieu de travail
- Ne pas se présenter au travail en présence de symptômes associés à la COVID-19.
- Port du masque en tout temps lors des contacts à moins de 2 mètres entre deux personnes/usagers/résidents.

Pour la ressource :

- S'assurer que tous ses employés ont eu la formation sur le port et le retrait d'équipement de protection individuelle et de nettoyage de la protection oculaire. Accessible en externe via lavalensante.com
- Maintenir la suspension de regroupement des résidents.
- Rehausser les mesures d'hygiène et salubrité. Nettoyer, au moins 3 fois par jour, les endroits fréquemment touchés (salle de bain, poignée de porte, interrupteur, rampe, etc.) avec le produit de nettoyage habituel et un linge en microfibre. Vérifier que le produit de nettoyage est sur la liste : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.
- Faire la désinfection quotidienne habituelle des aires communes, des chambres d'usagers asymptomatique, puis terminer par les chambres d'usagers symptomatique puis confirmé COVID (+).
- Faire la désinfection 3 fois par jour des zones high touch (zones fréquemment touchées), des aires communes et des chambres d'usagers asymptomatique puis ensuite des usagers symptomatique et confirmé COVID (+)
- S'assurer que la désinfection des petits équipements de soins partagés soit effectuée 2 fois par semaine par un désinfectant reconnu. Se référer à la liste sur : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.
- Réaliser la vigie de l'état de santé des employés avant chaque quart de travail
- Retirer les employés dès l'apparition de symptôme associé à la COVID-19.

Plusieurs outils sont disponibles sur le site internet de Laval en santé :

<http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/ressources-intermediaires-et-de-type-familial-en-di-tsa-et-dp/>

<http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/prevention-et-contrôle-des-infections/>

Rédaction :

Chantal Langelier, conseillère en préventions et contrôle des infections
Mélanie Dupont, conseillère en prévention et contrôle des infections.